

RESUME DU PRESIDENT

RÉUNION ANNUELLE DE COORDINATION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGERS DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE

NEW YORK, SIÈGE DES NATIONS UNIES

28 Septembre 2018

1. Les Ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) ont tenu leur réunion annuelle de coordination (ACM), au siège des Nations unies, à New York, le 28 septembre 2018, en marge de la 73^{ème} Session de l'Assemblée générale des Nations unies, sous la présidence du Ministre d'État aux Affaires étrangères du Bangladesh, S.E. M. Shahriar Alam.
2. La Réunion a réaffirmé l'attachement des États membres aux principes et objectifs consacrés dans la Charte de l'OCI, en particulier ceux relatifs au renforcement des liens d'unité et de solidarité entre les populations des États membres et au respect de la souveraineté des États ainsi que le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, conformément à la Charte des Nations unies et aux législations internationales.
3. La Réunion a réaffirmé le caractère central de la cause de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif pour l'Oummah islamique et réitéré son soutien indéfectible au peuple palestinien dans ses efforts pour le recouvrement de ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, au retour et à l'accès à l'indépendance et à la souveraineté de son État de Palestine, avec pour capitale Al-Qods-Est.
4. La Réunion a réitéré l'engagement et la volonté de l'OCI à ne ménager aucun effort pour instaurer une paix juste, durable et globale, fondée sur la solution à deux États aux frontières d'avant 1967, et en conformité avec les paramètres internationalement reconnus, énoncés dans les résolutions onusiennes et dans l'Initiative de paix arabe. L'OCI a appelé une nouvelle fois la Communauté internationale et, tout particulièrement, le Conseil de Sécurité des Nations unies, à remplir ses obligations juridiques en vue de trouver une solution équitable et pacifique, et a demandé à ce que des efforts immédiats soient déployés dans ce sens, y compris la fixation d'un délai pour mettre fin à l'occupation israélienne et l'établissement de mécanismes internationaux pour la concrétisation des résolutions onusiennes pertinentes. La Réunion a appuyé sans réserve les efforts déployés par l'État de Palestine en vue de parachever son adhésion à davantage d'organisations, de pactes et de traités internationaux. Elle a également réclamé des efforts urgents en vue de fournir l'assistance humanitaire nécessaire au peuple palestinien et, partant, remédier à sa situation critique, y compris un soutien accru à l'UNRWA, dans cette conjoncture délicate.

5. La Réunion a condamné les attaques terroristes dont avaient été témoins plusieurs États membres et non membres de l'OCI et les a considérés comme étant des crimes étrangers aux valeurs humaines et spirituelles. Elle a lancé un appel en faveur d'une coopération accrue pour lutter contre ce phénomène dangereux, et de la prise de mesures efficaces pour y remédier rapidement et de manière prospective.
6. La Réunion a dénoncé les actes brutaux systématiques et les abominables atrocités perpétrés contre la communauté musulmane Rohingya au Myanmar, notamment après le 25 août 2017, et qui sont en violation grave et flagrante du droit international, des conventions internationales des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et au mépris total de la responsabilité de l'État du Myanmar de protéger sa minorité civile musulmane désarmée. Elle a, à cet égard, condamné l'implication des forces de sécurité et des milices dans des actes de violence continus commis contre les musulmans Rohingya, y compris des viols collectifs, des meurtres en milliers, dont des bébés et des enfants, des personnes brûlées vives, des passages à tabac brutaux, des disparitions, des expulsions et forcées, des arrestations arbitraires, des détentions, des tortures, en plus de l'incendie de maisons, de lieux de culte, de villages et des cultures sur pied appartenant à des musulmans Rohingya.
7. La Réunion a appelé le Gouvernement du Myanmar à prendre des mesures urgentes pour un retour durable des réfugiés Rohingyas et des musulmans déplacés à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, l'État de Rakhine, en toute sécurité et dignité, et tout en leur garantissant les moyens de subsistance, et pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la commission consultative de Kofi Annan, dans son intégralité. La réunion a, également, invité le Gouvernement du Myanmar à remplir les obligations qui lui incombent au regard du droit international et des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éradiquer les séquelles du nettoyage ethnique, du génocide, de la violence sous toutes ses formes, des actes de dispersion et des pratiques discriminatoires à l'encontre des musulmans Rohingyas, ainsi que les tentatives incessantes visant à oblitérer leur culture et leur identité islamiques, en retirant leurs noms de la liste des ménages et en démolissant les lieux de culte, les institutions et les maisons des minorités musulmanes. La réunion a exhorté le Gouvernement du Myanmar à éliminer les causes profondes, notamment le déni de la citoyenneté, fondé sur la loi de 1982 sur la citoyenneté, qui a conduit à l'apatridie et à la privation de leurs droits, ainsi que la dépossession continue et la discrimination exercée à l'encontre des minorités musulmanes Rohingya, outre la nécessité d'œuvrer à l'identification d'une solution juste et durable à ce problème. La réunion s'est félicitée du rapport de la Mission d'enquête internationale indépendante sur le Myanmar (IIFFM), établie par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et a appelé à la mise en œuvre rapide de toutes les recommandations qui y sont formulées. La réunion a également souligné les efforts déployés par l'OCI pour s'attaquer à la question de la responsabilité

des auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme et d'atrocités commises à l'encontre de la communauté musulmane Rohingya du Myanmar.

8. La Réunion a demandé instamment que soient diffusées les valeurs de tolérance, de coexistence pacifique et de dialogue, afin de contrer la vague d'islamophobie alimentée par certains médias et parties sur les réseaux sociaux.
9. Sur proposition de la Turquie et du Pakistan, la réunion a adopté une déclaration commune relatant son angoisse face au dénigrement de l'islam, de ses symboles vénérés et de la diffamation de ses personnalités, et a appelé à une utilisation responsable de la liberté d'expression pour que les sentiments d'une quelconque communauté religieuse ne soient blessés.
10. La Réunion a souligné la nécessité de lutter contre toutes formes de discrimination, d'extrémisme et d'incompréhension de la religion et d'éliminer les sentiments d'exclusion et d'aliénation intellectuelle. Elle a salué le rôle du Centre Sawt al-Hikma (Voix de la Sagesse), créé par l'OCI, en coordination avec l'Académie internationale du Fiqh islamique, dans le but de surveiller et de suivre l'actualité, de faire valoir la voix de la raison, d'éclairer les jeunes sur le danger que représente leur adhésion à des groupes criminels et takfiris (excommunication) et de les guider vers des sentiers qui servent leurs pays et le bien public. À cet égard, la réunion a insisté sur la nécessité de créer des récits pour démystifier les interprétations extrémistes de l'islam.
11. La réunion s'est déclarée profondément préoccupée par les conflits actuels, persistants et émergents dans de plusieurs États Membres. À cet égard, les participants ont réitéré la nécessité de résoudre ces conflits, conformément au droit international et à sa légitimité, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité. La réunion a examiné les défis humanitaires auxquels le monde islamique se trouve confrontés, en particulier ceux liés aux personnes déplacées et aux réfugiés du fait de ces conflits. Elle a, en outre, exprimé son inquiétude face à la situation humanitaire catastrophique et aux souffrances insupportables de millions de réfugiés musulmans et souligné l'impératif d'y remédier. Dans ce contexte, la Réunion a exhorté les États Membres à poursuivre la coordination des efforts de secours humanitaires dans les zones touchées, à explorer les voies et moyens existants et à évaluer les capacités collectives d'intervention de l'OCI pour répondre aux exigences humanitaires.
12. La réunion a loué les efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer la coopération avec les Nations unies. Elle a exhorté le Groupe de l'OCI à New York à poursuivre ses efforts en vue de consolider leur coordination, leur coopération et leurs consultations au sujet des questions inscrites à l'ordre du jour de l'ONU et qui présentent un intérêt particulier pour les États membres de l'OCI, s'agissant notamment de la promotion de l'action islamique commune et de la solidarité islamique. La réunion a

appelé les États membres à coordonner leurs positions dans les forums internationaux, en particulier aux Nations unies. La Réunion a également appelé les États Membres à s'attacher aux résolutions de l'OCI et à voter en faveur des résolutions présentées en son nom.

13. La réunion s'est félicitée de l'accueil par les Émirats arabes unis de l'Expo 2020, à Dubaï, et a appelé à une participation active à cet événement important.
14. La réunion a adopté les rapports du Secrétaire général sur les Groupes de contact sur la Palestine, les Rohingya, la Somalie, le Yémen, la Sierra Leone, les musulmans en Europe, la Bosnie-Herzégovine, le Mali, l'agression arménienne contre l'Azerbaïdjan, et le Jammu-et-Cachemire.
15. La réunion a salué les efforts déployés par la République du Bangladesh, Président de la 45^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, et relevé l'importance de la mise en œuvre et du suivi des résolutions adoptées par le 45^{ème} CMAE à Dhaka. La réunion a exprimé son soutien aux Émirats arabes unis qui assurera la présidence de la prochaine session.
16. La réunion a exhorté les Etats membres à se faire représenter au plus haut niveau à la 46^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.